

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Nitrate d'ammonium, urée, chlorure de potassium, phosphate de monoammonium et monohydrate de sulfate de fer

USAGES DU PRODUIT : Mélange d'engrais chimique inorganique

N° EPA : Sans objet

N° FS : 350510-11-UAP

Révisions à la FS : Les sections 1 et 4

Date de publication : 01/14/11

Remplace : 01/14/08

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Peut causer des irritations à la peau et aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou vapeurs. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Il est conseillé de porter de l'équipement de protection pour les yeux et des gants lors de la manipulation du produit non dilué. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Cet engrais soluble à l'eau est dérivé du nitrate de potassium, de l'urée, de chlorure de potassium, de chlorure de potassium, de phosphate monopotassique et de monohydrate de sulfate de fer.

Ce produit est une poudre granuleuse légèrement colorée allant de blanc à blanc cassé ayant une légère odeur d'ammoniac. Les principales voies d'entrée sont le contact avec les yeux et avec la peau.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques</u>	<u>Pourcentage selon le poids</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Azote total (N) (total)	35,00	Mélange	non inscrit
Phosphate disponible (P ₂ O ₅)	5,00	Mélange	non inscrit
Potasse soluble (K ₂ O)	10,00	Mélange	non inscrit
Fer (Fe) (réel)	0,10	Mélange	
Sels d'engrais et ingrédients inertes	Reste		

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Bien rincer la peau et les cheveux avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes afin d'aider à évacuer le produit. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Faire boire 1 ou 2 verres d'eau et faire vomir. Ne jamais faire vomir ou administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Garder la tête plus basse que la poitrine afin d'éviter une aspiration vers les poumons. Appeler un médecin immédiatement ou communiquer avec un centre antipoison.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène; Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle, obtenir des soins médicaux immédiatement.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

NOTE AU MÉDECIN : Il n'y a aucun antidote connu, traiter selon les symptômes.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : Ne produira pas d'étincelles.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Considéré non combustible, utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Peuvent inclure, sans s'y limiter, des vapeurs d'oxydes de carbone, d'ammoniac, d'oxydes d'azote, d'oxydes de phosphore, d'acide cyanurique et autres asphyxiants.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés aux flammes. Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Les poussières ou vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et faire un retour de flamme.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Éviter de respirer les poussières. Balayer les déversements secs immédiatement et les transférer dans des contenants appropriés pour une application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement ses vêtements si les pesticides se sont infiltrés à l'intérieur. Ensuite, se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

ENTREPOSAGE : Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Ouvrir les contenants avec soin. Après utilisation partielle, plier et rouler les sacs et s'assurer que les contenants sont fermés hermétiquement. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

8. EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE : Non requise en temps normal. Si l'odeur est trop forte, bien ventiler les lieux.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH/MSHA approuvé contre les vapeurs organiques avec des cartouches pour filtrer les vapeurs, la poussière, le brouillard et la fumée.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Particules nuisibles	15 mg/m ³	non inscrit

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Ce produit est une poudre granuleuse de couleur allant de blanc à blanc cassé ayant une légère odeur d'ammoniac.

SOLUBILITÉ : Complète

POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 0,82 g/ml

TENSION DE VAPEUR (mm) : Non établi

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : Non établi

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 820 kg/m³

POINT D'ÉBULLITION : Non établi

TAUX D'ÉVAPORATION : Non établi

pH : Non établi

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur excessive

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Acides et bases fortes.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Peuvent inclure, sans s'y limiter, des oxydes de carbone, de l'ammoniac, des oxydes d'azote, des oxydes de phosphore, de l'acide cyanurique et d'autres asphyxiants.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat mâle) : > 2 000 mg/kg	Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : Non établie
Irritation des yeux (lapin) : Cause de l'irritation	Irritation cutanée (lapin) : Peut causer de l'irritation
Inhalation CL₅₀ (rat femelle) : Non établie	Sensibilisation cutanée (cobaye) : Non établie
Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.	
Organes ciblés : Aucun	

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans les zones où de l'eau de surface est présente ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en disposant des déchets.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Vider complètement le sac dans les équipements prévus à cet effet. On doit disposer du contenant dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec le détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant, rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans la région, disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de produit inutilisé ou superflu, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT : NON RÉGLEMENTÉ.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : COMPOSÉS D'ENGRAIS (ENGRAIS MANUFACTURÉS) NOI, SEC; (NMFC 50320 ; SUB 5 : CLASSE : 50)

Description IMDG : NON RÉGLEMENTÉ.

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport par voie aérienne.

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS**

NFPA		HMIS
1 Santé	0 Moindre	1 Santé
0 Inflammabilité	1 Légère	0 Inflammabilité
0 Instabilité	2 Modérée	0 Réactivité
	3 Élevée	H ÉPI
	4 Grave	

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat O Feu N Relâchement soudain de la pression N
Différé N Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Les sections 1 et 4 révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

®Notrace est un marque de commerce déposée de Loveland Products, Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.